

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

Date de convocation : le 30 janvier 2026

Date d'affichage : le 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois février à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN – Sébastien RUAZ – Severine CAPOGNA

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS

Procurations :

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Janvier 2026
- Avis de la commune de Saint Michel sur Savasse sur l'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation par la société Bioteppes à Romans qui fait l'objet d'une enquête publique en cours
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale pour l'aménagement de l'entrée nord du village
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de police pour l'aménagement de l'entrée nord du village
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Les nouveaux tarifs pour le chauffage sont applicables. Les factures d'abonnement ont été envoyées à la mairie pour les bâtiments communaux et à Valence Romans Habitat pour Le Métan et Lo Meino
- La délibération pour le paiement anticipé de dépenses d'investissement, si besoin, est entrée en vigueur
- La demande de subvention pour l'aménagement de l'entrée nord a été déposée auprès des services de la préfecture.

- L'avis sur le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable a été envoyé au SIEH.
- Les adhésions et subventions aux associations extérieures (ADMR, Association des maires etc.) sont en cours de versement.
- L'adoption de la motion de soutien lors du dernier conseil municipal a été transmise à l'AMF

Approuvé à l'unanimité

AVIS DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE SUR L'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION PAR LA SOCIETE BIOTEPPE A ROMANS QUI FAIT L'OBJET D'UNE ENQUETE EN COURS

La société BIOTEPPE a présenté une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Romans-sur-Isère (26). Cette demande sera soumise à une consultation du public qui aura lieu le lundi 2 février 2026 et jusqu'au vendredi 27 février 2026 inclus. Pendant cette période, la commune de Saint Michel sur Savasse doit également émettre un avis, car concernée par l'épandage liée à cette autorisation.

Il s'agit de l'usine de méthanisation existante, située derrière le lycée horticole à Romans. Avant, l'exploitation de cette unité était soumise à une simple procédure de déclaration ICPE. Toutefois, avec l'augmentation des volumes de production prévus, une procédure d'enregistrement doit être demandée, avec enquête publique et plan d'épandage.

D'après les éléments fournis, 14 hectares pourrait être concernés à St Michel par l'épandage des digestats (fumier enrichi) produits.

Après échanges, il est proposé d'émettre un avis favorable à ce projet car ce n'est que de la matière végétale qui est produite, plus riche et cela pourrait intéresser nos agriculteurs. Généralement, ce sont les agriculteurs qui fournissent de la matière première à l'usine de méthanisation qui reçoivent du digestat ; peut-être qu'un agriculteur saint-michelois est concerné, pour que certaines parcelles aient été expressément désignées dans le plan d'épandage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation présenté par la Société Bioteppes à Romans et à son plan d'épandage.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (DOTATION CANTONALE) POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Il a été demandé au Bureau d'étude Actif de modifier le projet et de travailler par tranches, avec et sans la parcelle C 160. En effet à ce jour, il n'y a eu aucun retour en mairie de la part de l'avocat mandaté par les occupants.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (AMENDE DE POLICE) POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

En 2026, la commune de Saint Michel sur Savasse est éligible aux amendes de police reversées par le Département. La subvention versée sera de 2 507 € uniquement pour des aménagements de sécurité. Cette subvention pourra être sollicitée dans le cadre des éléments de sécurité routière qui seront mis en place dans l'aménagement routier de l'entrée nord du village : marquage de la liaison piétonne, marquage d'un passage piéton et panneaux de signalisation.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental afin de bénéficier d'une subvention de 2 507 € en 2026 au titre des Amendes de police afin de financer la création d'une liaison piétonne sécurisée à l'entrée nord du village, dans le cadre d'un aménagement de l'espace public plus global sur le secteur, et dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5 175 € HT.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début janvier :

- Dépôts :
 - DP pour un abri de jardin Chemin de la Feyta
 - 2 CUa pour la vente de terrains Impasse Croix des Combes
 - Cua pour la vente d'un terrain Ravanet, en bord de route départementale
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 6 Rue du Clos Marie
 - DP pour une piscine et son local technique 215 C Rue Côte Maréchale
 - Cua pour la vente d'une maison 15 Impasse de la Passerelle
- Décisions :
 - Accord tacite d'un PC pour une rénovation de bâtiment en habitation 575 Grand'Route
 - Refus d'une DP pour un abri de jardin Chemin de la Feyta

A propos des abris de jardin Chemin de la Feyta, en zone non constructible donc interdits, le propriétaire est en train de les démonter pour travailler sur un nouveau projet avec des abris inférieurs à 5m² (non soumis à déclaration préalable) et un nouveau système de récupération de l'eau de pluie dans des bassins.

Le terrain situé quartier Ravanet, qui fait l'objet d'un CUa et d'une vente, pourrait être concerné par la pose d'un transformateur électrique par le SDED afin de renforcer le réseau sur cette partie de la commune. Le futur acquéreur en sera informé.

Arrivée de Séverine CAPOGNA

Point Budget

L'exercice comptable 2025 terminé, un bilan financier de l'année peut être présenté. Globalement, la clôture comptable 2025 fait état des résultats suivants :

CA 2025 définitif (au 23/01/26)		
:	Commune*	Regie*
Dépenses fonctionnement	305 267,34 €	35 523,45 €
Recettes fonctionnement	408 820,59 €	35 556,10 €
Résultat de l'année	103 553,25 €	32,65 €
Résultat antérieur	206 085,51 €	2 721,40 €
Résultat définitif	309 638,76 €	2 754,05 €
Dépenses investissement	283 754,28 €	17 654,30 €
Recettes investissement	128 174,80 €	19 160,84 €
Résultat de l'année	-155 579,48 €	1 506,54 €
Résultat antérieur	106 754,97 €	16 100,67 €
Résultat définitif	-48 824,51 €	17 607,21 €
RAR dépenses	36 037,49 €	
RAR recettes	6 550,00 €	
Résultat de l'année avec RAR sans reprise des résultats (financé sur fonds propres)	-81 513,72 €	1 539,19 €
Résultat de l'année avec RAR avec reprise des résultats (pour réinvestir en 2026)	231 326,76 €	20 361,26 €

Pour conclure, il y a eu globalement 81 000 € de dépenses de plus que de recettes cette année sur le budget communal mais avec les bons résultats des années précédents, il reste encore 231 000 € en réserve, à affecter sur le budget primitif 2026.

Bilan gendarmerie

Comme chaque année, un représentant de la gendarmerie a rencontré le maire pour faire un point sur les interventions qui ont eu lieu en 2025.

- Il y a eu six infractions de sécurité routière pour 10 heures de présence
- Le nombre d'interventions en 2025 a été de trente-et-un, contre douze en 2024
- Au niveau de la délinquance, il a été répertorié : trois atteintes volontaires à l'intégrité physique, quatre atteintes aux biens dont un cambriolage et deux destructions/dégradations.
- Au total, les gendarmes ont été présents 262 heures dans l'année sur la commune (contre 239 heures en 2024)

Bilan ambroisie

L'Agglo a fait parvenir le bilan de l'année 2025 relatif à la lutte contre l'ambroisie et à l'action menée par les deux référents ambroisie.

En fait, pour sortir ce bilan, avec des données chiffrées et des cartes, les référents ambroisie, lorsqu'ils font leur repérage, utilisent une appli et pointent les parcelles concernées et les caractéristiques.

Les premiers relevés ont été réalisés sur la commune de St Michel sur Savasse entre le 18 et le 28 juin 2025 par le référent.

Tableau 1: Récapitulatif des surfaces totales infestées par l'ambroisie au 1^{er} relevé

Année	Surface infestée (ha)	Surface infestée (% de la surface communale)	Surface totale (ha)
2025	20,95	2	1 139

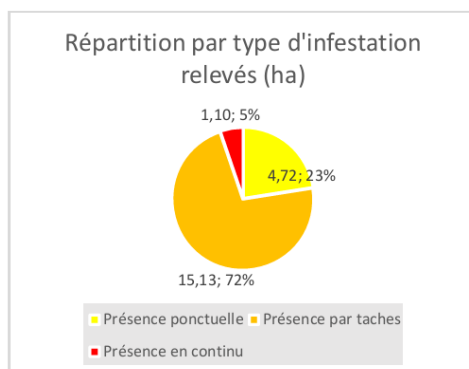


Tableau 2 : Répartition par typologie de milieu

Nb – type de milieu	Nb d'alertes	Surface (ha)
Champs	9	20,94
Bord de routes	1	0,02
Chemins	-	-
Terrain privatif	-	-
Rivière/Plan d'eau	-	-
Total	10	20,95

La majorité des surfaces infestées identifiées sur la commune est constituée de surfaces agricoles.

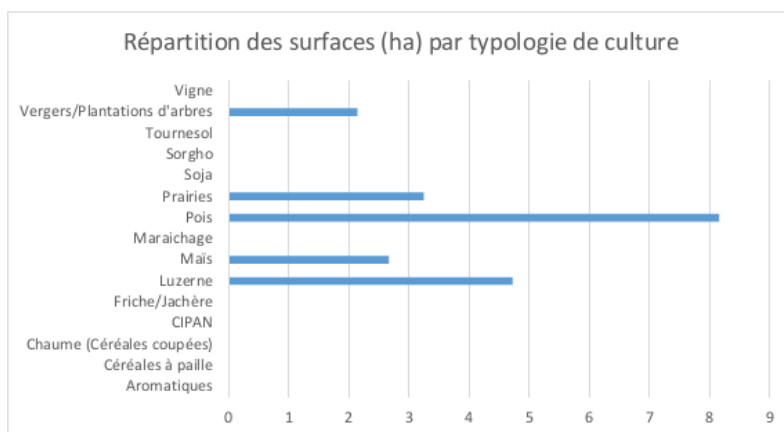


Figure 2 : Répartition par typologie de culture

- ➔ Les types de culture les plus touchées sont les pois avec 8,16 ha infestés, soit 39 % des surfaces agricoles et la luzerne pour 4,72 ha.
- ➔ On observe aussi une infestation sur prairies, maïs et vergers.

Le second passage sur la commune de St Michel sur Savasse a été effectué le 29 août 2025 par la commune en autonomie, avec l'utilisation de nos outils GPS I&N.

A la suite de ce repérage, la surface identifiée comme infestée augmente et représente 48,31 ha ; de nouvelles parcelles sont suivies pour un global de 54,23 ha ; si 89 % de ces surfaces présente une infestation, 11 % du secteur suivi a été nettoyé.

ossier : CAVALEN_7_AMBROISIE2025– Rapport communal allégé « Plan de gestion ambroisie de Valence Romans Agglo » _p. 5

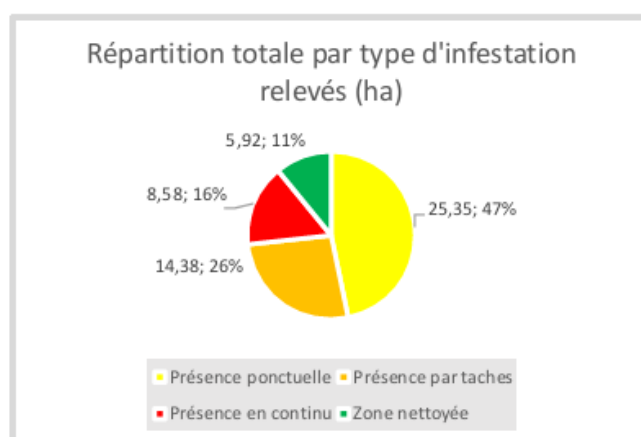
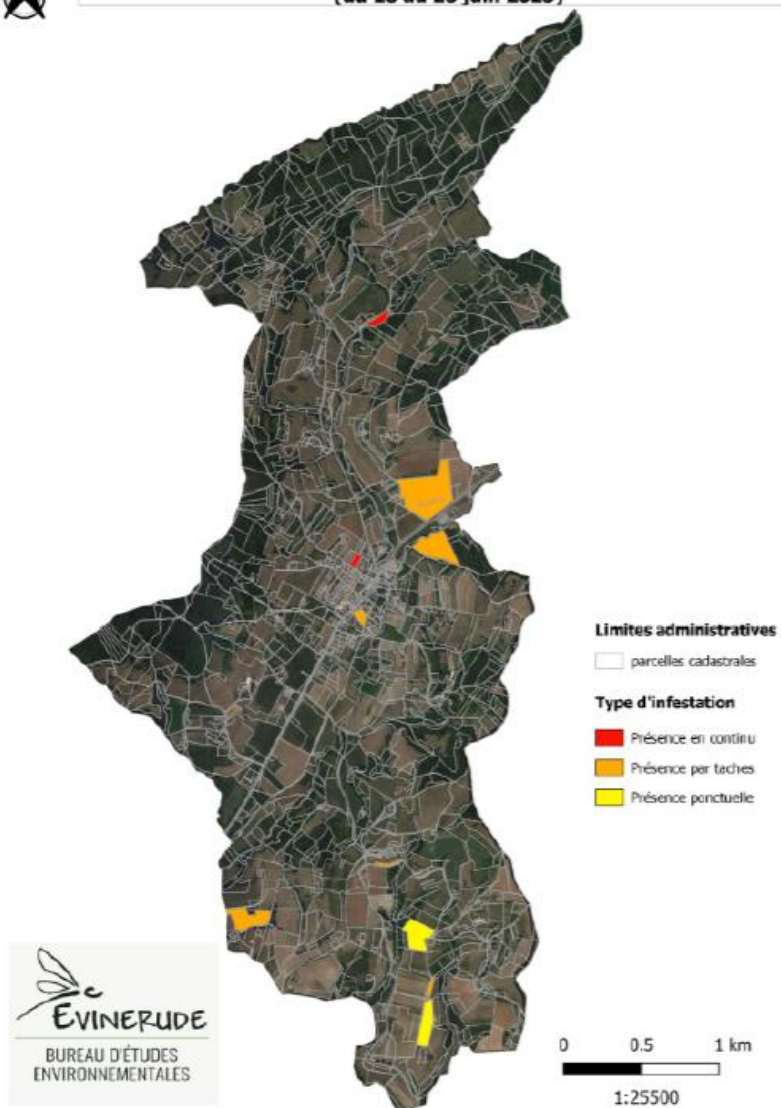


Figure 3 : Répartition des relevés par type d'infestation au 2^{ème} repérage



Suivi en période de floraison de la commune de St-Michel-sur-Savasse
(du 18 au 28 juin 2025)



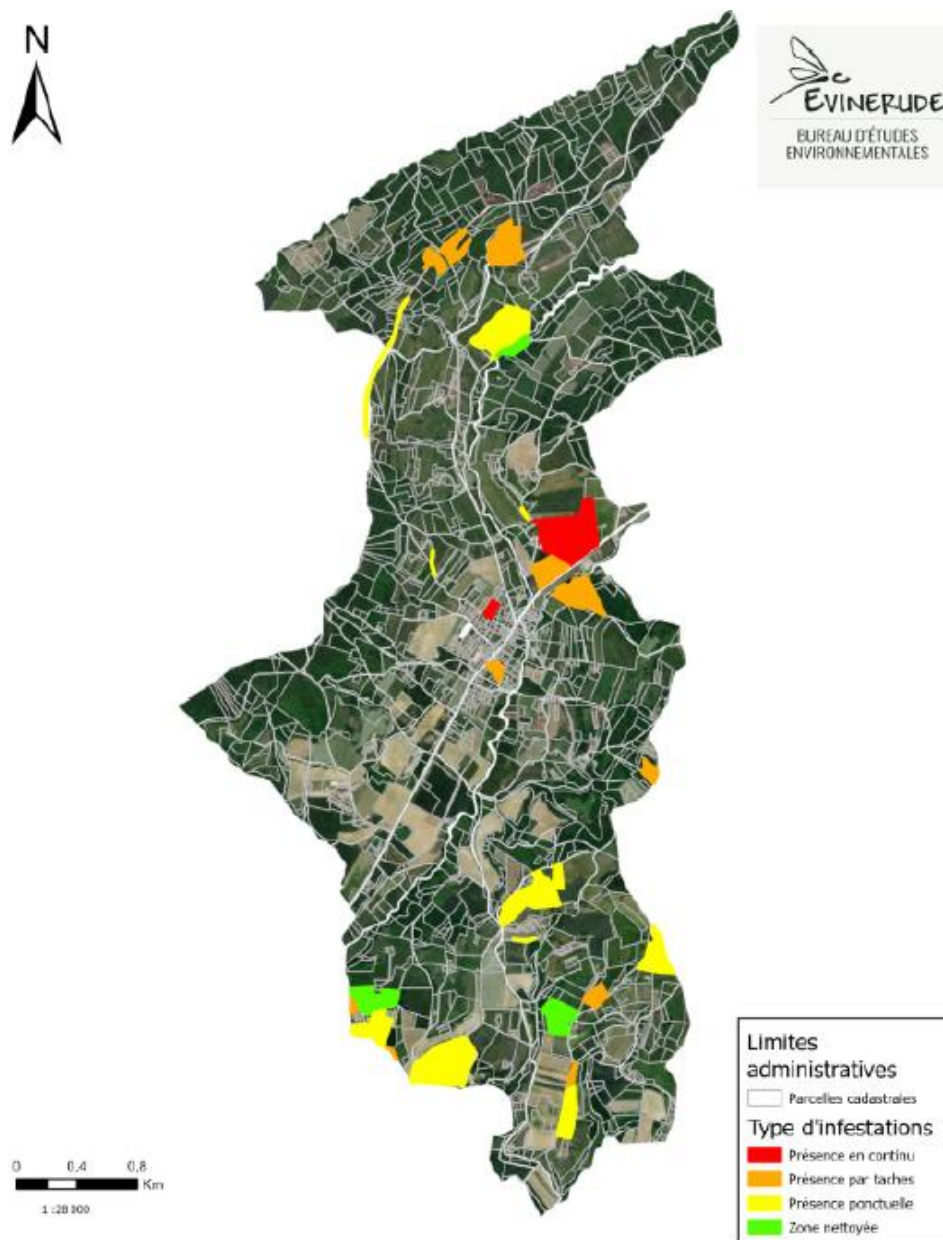


Figure 7 : Cartographie des surfaces infestées au 2^{ème} repérage

Cette lutte contre l'ambrosie est une compétence communale mais toutes les communes ne le font pas. Jérôme GUILLOUD et Virginie TARDY, référents ambrosie, sont félicités pour leur travail et leur implication tout au long du mandat.

3. Bilan du mandat communal 2020 - 2025 :

Le bilan suivant peut être établi :

Année d'accompagnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Superficie totale de la commune (en ha)	1 139					
Surface infestée au 1 ^{er} relevé (en ha)	27	-	-	32	50	20,95
% infesté / territoire suivi	2	-	-	3	4	2

Tableau 3 : Evolution des surfaces infestées à l'échelle de la commune

(-) aucun relevé

Les résultats présentés ici ne prennent pas en compte les aléas du terrain (conditions météorologiques, cultures en place, etc..) influant sur les conditions propices au développement de l'ambrosie et surtout ne sont pas représentatifs de l'engagement permanent des agriculteurs et gestionnaires des parcelles observées.

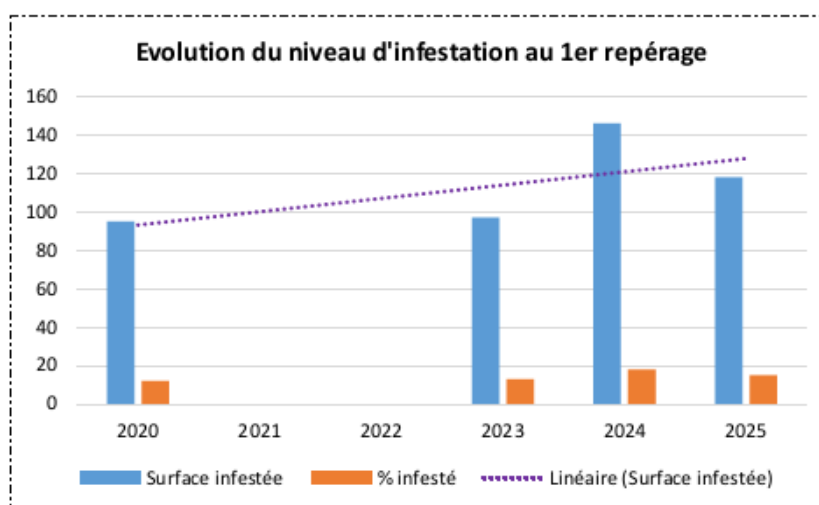


Figure 5 : Evolution du niveau d'infestation 2020 - 2025

Redex des assemblées générales des associations

Ghislaine BARTHELON, qui est absente aujourd'hui, a participé aux dernières assemblées générales de nos associations :

- Club de la Savasse : le club se porte bien
- Entraide et partage : l'épicerie fonctionne très bien. Il y a une trentaine d'adhérents. Ils sont aujourd'hui à la recherche d'un nouveau local.
- La gym volontaire : l'association n'arrive pas à générer de la trésorerie mais les cours fonctionnent bien.

Recensement de la population

Le recensement de la population est en cours. Il reste encore jusqu'au 14 février pour répondre. 67 logements restent à collecter.

Chemin des artistes

Valence Romans Agglo lance son appel à participation 2025 à la manifestation Chemin des Artistes. Les communes ont jusqu'au 28 février pour s'inscrire (puis à confirmer avant le 10 avril pour les nouveaux élus).

Au cas où les nouveaux élus souhaitent se lancer dans l'aventure, afin de ne pas leur fermer cette opportunité, il est décidé de se porter candidat pour l'édition 2026 ; les nouveaux élus auront alors jusqu'au 10 avril pour confirmer ou pas leur participation.

Divers

- Le projet d'aménagement de la fontaine et de la bascule/mur d'enceinte de la mairie a été retenu par Valence Romans Agglo au titre de son Fonds de concours petit patrimoine. Une subvention de 6 756 € a été attribuée à la commune.
- Les oliviers ont été plantés dans les massifs. De la terre végétale a été achetée ainsi que des galets blancs. Les deux oliviers ont été achetés chez Pilaud à Peyrins pour un montant de 742,50 €. Cela est très joli dans les massifs, avec l'église en fond.
- Notification d'une vente SAFER Quartier Le Clapier : le prix est étonnant (très élevé) et il y a eu plusieurs ventes dans le secteur.
- L'Etat comptabilise désormais les longueurs de voirie éligibles au calcul de la DGF via un outil de cartographie géré par l'IGN. Toutefois, les communes pouvaient apporter des corrections. Il était notamment possible d'ajouter des voiries communales pourtant non revêtues ; ce qui a été fait. L'IGN a confirmé les demandes de modifications faites, ce qui a permis d'augmenter un peu le linéaire de voirie de St Michel.
- Le projet d'avancement de grade de l'agent technique a été envoyé pour avis au Comité social territorial (CDG26). Au retour de l'avis favorable du CST (au prochain mandat, fin mars), une délibération fixant le taux de promotion sera à adopter puis le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe sera à créer.
- Pour le lotissement La Belle Noyeraie, les documents manquants ont été envoyés par Valrim à Valence Romans Agglo qui les analyse. La commune attend l'accord de Valence Romans Agglo pour pouvoir signer l'intégration des voiries et des espaces verts du lotissement dans le domaine public communal.
- Un camion de pompes funèbres s'est retrouvé embourbé au cimetière récemment et a été aidé par un agriculteur de la commune qui était à proximité.

Dates

- Manifestations :
 - Soirée tartiflette et dansante du Comité des Fêtes le Samedi 7 février à partir de 19h à l'Espace du Bagnol
 - Soirée dansante Soupe au Lard du Comité des Fêtes de Montmiral le Samedi 21 Février à partir de 19h à l'Espace du Bagnol
- Assemblée Générale de l'association de la Drôme des Collines Forestières le vendredi 6 février à 18h à Bathernay
- Assemblée générale du Crédit Agricole le jeudi 12 février à 18h30 à la Salle des Fêtes de St Paul lès Romans
- Il est possible d'aller visiter le centre-aéré Chatikids le vendredi 13 février à 11 heures. Carole MOTTUEL sera présente.

- Passation de commandement au centre d'incendie de Romans le mercredi 25 février à 18h à Romans
- Opération « Nettoyage de l'Espace du Bagnol » le samedi 28 février matin
- Invitation à l'inauguration du Salon l'ivre Jeunesse de Chatillon le lundi 23 mars à 18h30 Salle Daniel Ardin à Chatillon St Jean.
- Prochains rendez-vous :
 - CCID : le mardi 10 février à 19h
 - Commission élection : le jeudi 19 février à 14h
 - Point budget pour la forêt communale avec Bruno OLLAT (ONF) : date à fixer
 - Une commission administration générale sera à fixer pour évoquer le budget. Ce dernier ne sera voté qu'en avril par la nouvelle équipe municipale mais un premier prévisionnel pourra déjà être travaillé et laissé aux nouveaux arrivants.
 - Conseil municipal : vendredi 6 mars à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL